

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES FONCTIONNAIRES

la réforme est lancée !

Le 18 février a été publiée au Journal Officiel une ordonnance sur la protection sociale complémentaire des agents publics. Ce texte, très attendu, met fin aux inégalités de traitement pour 5,6 millions de fonctionnaires qui bénéficieront, comme l'ensemble des salariés du privé, d'une prise en charge d'au moins 50% par l'employeur.



Serge Brichet,
Président de la Mutualité Fonction Publique

Alors que de nombreuses inquiétudes pèsent sur la réforme du gouvernement, l'année 2021 sera marquée par les négociations entre les employeurs et les syndicats de la fonction publique.

Interview de Serge Brichet, Président de la Mutualité Fonction Publique.

Alors que la réforme était très attendue, peut-on parler d'une avancée avec la publication de cette ordonnance ?

En prévoyant le principe d'une participation obligatoire, cette ordonnance est effectivement une avancée significative pour les agents publics. Elle permettra de mettre fin à l'iniquité

qui existe entre salariés privés et agents publics quant au financement de leur couverture complémentaire.

Pour autant, il convient d'attendre toutes les précisions des textes réglementaires qui compléteront l'ordonnance pour en vérifier la portée réelle.

Quelles sont vos inquiétudes pour les fonctionnaires ? Vos inquiétudes sont également grandes concernant les retraités ?

Elles sont nombreuses et de plusieurs niveaux.

Inquiétudes quant au contenu des garanties couvertes qui risque de se révéler minimaliste, en occultant largement les domaines de la prévoyance, emportant une participation réduite.

Inquiétudes maximales concernant les retraités dont le sort, à l'évidence, n'a pas véritablement été pris en compte par les pouvoirs publics. Nous sommes là sur une faiblesse majeure de l'ordonnance qui risque d'entraîner une situation sociale difficile pour nos anciens. Si les retraités sont laissés sur le bord du chemin, leurs cotisations complémentaires vont exploser. Inacceptable !

On peut s'interroger également sur les décalages d'application des textes entre versants de la Fonction publique et le « tropisme » gouvernemental autour du contrat collectif, loin d'être une panacée.

Pour les mutuelles, quelles évolutions vont devoir s'opérer dans les prochains mois ?

Avec ce texte, tout est possible. Le pire, comme le moins mauvais, car il serait osé de parler du meilleur.

Les mutuelles risquent de voir leur modèle remis en cause, notamment l'approche globale des couvertures et des populations. Elles doivent se préparer à de nombreuses adaptations dans leurs contrats et faire face à une concurrence exacerbée. Elles en ont l'habitude, certes, mais cette fois-ci les enjeux sont majeurs, surtout si se met en place la procédure de contrat collectif.

Plus que jamais, elles doivent réinventer et ré-enchanter leur modèle en redonnant de la force à leurs fondamentaux solidaires.